



ETAT-MAJOR GENERAL
DIRECTION DE L'ORGANISATION
ET DU PERSONNEL DES ARMEES

N°20-03- **11**/EMG/DOPA/B3/RCM/SA

Cotonou, le **25** août 2020

COMMUNIQUE RADIO / TELEVISE

Le Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Béninoises communique :

Dans le cadre du renforcement en personnel des Forces Armées Béninoises (FAB), il sera organisé un concours de recrutement militaire de cinq cents (500) jeunes gens, pour le compte de l'année 2020. A cet effet, les citoyennes et citoyens désireux de faire leur carrière militaire dans les Forces Armées Béninoises, sont invités à s'inscrire sur le site **www.sengager-fab.com** dans la période du **lundi 07 septembre au vendredi 02 octobre 2020**.

Les candidats qui, pour une raison ou une autre, n'arriveront pas à faire cette inscription en ligne à leur niveau, devront se rapprocher des Préfectures des chefs-lieux de leur département d'origine ou de résidence pour se faire assister dans la période sus-indiquée, munis de leur dossier.

I- CONDITIONS A REMPLIR

- être de nationalité béninoise ;
- être âgé de 18 ans au moins et de 25 ans au plus pour les jeunes gens ; de 27 ans au plus pour les anciens appelés du Service Militaire d'Intérêt National et les militaires démobilisés, à la date du 31 décembre 2020 ;
- être célibataire sans enfant ;
- ne pas être agent de l'Etat, ni ancien militaire radié ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- avoir une taille minimale de 1,60 m pour les filles et 1,65 m pour les garçons ;
- avoir une bonne constitution physique et être médicalement apte ;
- avoir le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou tout autre diplôme reconnu équivalent.

II- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature comprend :

- * une (01) copie légalisée de l'acte de naissance ou du jugement supplétif ;
- * une (01) photocopie de la carte d'identité nationale ;
- * une (01) photocopie du certificat de nationalité ;
- * un (01) casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt ; **D**

- * une (01) photocopie du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou tout autre diplôme équivalent ;
- * une (01) attestation de résidence du postulant ;
- * un (01) certificat médical d'aptitude physique délivré par un Médecin militaire ou le Médecin-Chef, responsable du centre de santé de la commune ou de l'hôpital de référence de la zone ;
- * un (01) certificat ou attestation de position militaire.

III- DIFFERENTES PHASES DE COMPOSITION

Le recrutement militaire se fera en trois (03) phases :

-Phase sportive : elle se déroulera dans les douze (12) chefs-lieux des départements et comprendra une (01) épreuve de course sélective de quatre (04) kilomètres pour les filles et six (06) kilomètres pour les garçons.

-Phase des épreuves écrites : cette phase se déroulera dans les chefs-lieux des anciens départements. Seuls les candidats retenus à la phase sportive et après l'étude des dossiers seront autorisés à y prendre part.

-Phase de la visite d'aptitude médicale : seuls les candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites subiront la phase de visite d'aptitude médicale.

Les centres de compositions et les dates de déroulement des différentes phases seront précisés ultérieurement.



CONTRE-AMIRAL PATRICK JEAN-BAPTISTE AHO

B. YID